



SYNDICAT CHRÉTIEN NATIONAL

INFO C.F.T.C. CENTRALE FINANCES



Lundi 17 juillet 2017

T@m-T@m CFTC FAE n° 429 du 07/07/2017



Communiqué Commun du 06 juillet 2017

La Fonction publique : un modèle à défendre et à préserver

Après une première audience avec le ministre en charge de la Fonction publique, Gérald Darmanin, qui n'avait pas permis de lever les inquiétudes suscitées par certains points du programme d'Emmanuel Macron, les récentes annonces du Gouvernement faisant suite au rapport de la Cour des Comptes ont malheureusement confirmé une nouvelle attaque contre la Fonction publique et ses agents.

Sur les missions et les effectifs

Au service des populations et de l'intérêt général, les agents publics sont des maillons indispensables pour la mise en œuvre des missions et politiques publiques essentielles pour la cohésion sociale.

Nous tenons à redire que les agents ne sont en rien une variable d'ajustement budgétaire.

Nos organisations syndicales s'opposent donc fermement à la volonté affichée de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat à venir mais également à la préconisation de la Cour des Comptes de recourir à nouveau aux non remplacements de fonctionnaires partant à la retraite.

Nombre de services, d'administrations sont déjà lourdement pénalisés par les suppressions d'emplois intervenues ces dernières années. Pour la même cause, la plupart des personnels a vu ses conditions de travail se dégrader considérablement.

Si les créations d'emplois dans les missions liées à la sécurité publique ne sont pas contestables, bien d'autres secteurs doivent également pouvoir en bénéficier.

Sur les salaires et le pouvoir d'achat

Nos organisations syndicales tiennent à affirmer de nouveau que les deux revalorisations de 0,6 % de la valeur du point, intervenues en juillet 2016 et en février 2017, sont insuffisantes après six années de gel intégral.

En totale opposition à l'annonce d'un nouveau gel de la valeur du point d'indice pour 2018, nous demandons donc qu'une négociation salariale soit ouverte en 2017 et que celle-ci soit l'occasion de prendre rapidement de nouvelles mesures générales visant à revaloriser le point d'indice et restaurer le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique par le biais d'une augmentation uniforme du point d'indice dans les trois versants de la Fonction Publique.

Sur le statut général

Le statut général, c'est avant tout une garantie pour les citoyens d'un agent public neutre et impartial dans l'exercice de ses missions.

Ni facteur d'immobilité ni source de privilège, il a au contraire apporté la preuve, en s'adaptant régulièrement aux besoins contemporains, de sa modernité et de sa capacité à répondre aux exigences du service public.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales y sont fondamentalement attachées.

Une des conséquences de notre engagement en faveur du statut est que nous estimons que le recours au contrat, déjà excessif, doit être réduit et mieux encadré.

Trop souvent, les agents de la Fonction publique, sont présentés comme des nantis, jouissant d'avantages infondés.

Participer à ces campagnes malhonnêtes et nocives, par exemple en rallongeant le temps de travail, et en rétablissant le jour de carence ne pourrait rencontrer que notre complet désaccord.

Nos organisations rappellent leur attachement au socle que constituent les régimes de retraite des fonctionnaires.

Les nécessaires réformes, pour lesquelles nous sommes disponibles et pour lesquelles nous militons, ne peuvent en rien être synonymes de reculs, voire de démantèlement.

En conclusion, la démocratie sociale implique le respect des organisations syndicales représentatives, le respect de la négociation et des règles du dialogue social, antinomiques de décisions prises à la hâte et de passages de force.

Ce sont ces exigences que nous portons et continuerons de porter ensemble.

Paris, le 6 juillet 2017

